La séparation des pouvoirs

Théories de séparation

Aristote dans *La politique*, est le premier auteur à avoir théorisé une séparation des fonctions au sein du pouvoir politique dans *La politique*

Partage du pouvoir entre le Parlement et le Roi

John Locke

Chaque puissance doit être attribuée à un organe différent.

Montesquieu

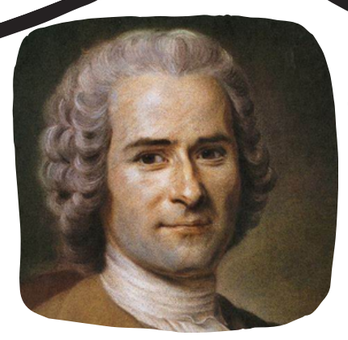

Séparation des fonctions exécutive et législative

J.J. Rousseau

Essai sur le gouvernement civil, 1690

- La société est fondée sur un **contrat** par lequel les citoyens **abandonnent au souverain une partie de leurs libertés** mais ce dernier est néanmoins tenu de respecter leurs libertés naturelles et leur droit de propriété.
- Afin de **garantir la liberté** des hommes et leur droit de propriété, **les pouvoirs de l'Etat doivent être séparés**.
- Il existe selon lui **trois pouvoirs dans l'Etat** : le **pouvoir législatif**, le **pouvoir exécutif** et le **pouvoir fédératif** (celui de conduire les relations internationales)
- Il doit y avoir une **séparation souple** des pouvoirs exécutif et législatif
- Chaque pouvoir **doit être exercé par un organe différent**
- Une **hiérarchisation des pouvoirs** doit être opérée au détriment de la fonction exécutive et **au profit de la fonction législative**

De l'esprit des lois, 1748

- Le système anglais est le modèle (critique de la monarchie absolue en France) : **séparation souple**
- Il existe selon lui **trois fonctions** (**encore appelées pouvoirs et puissances**), décrites par leur objet : le pouvoir de **faire les lois**, le pouvoir **de les exécuter**, le pouvoir de juger les différends ou **pouvoir juridictionnel**.
- Ces trois fonctions **doivent être séparées**, afin d'**assurer la liberté du peuple**
- La **puissance législative** doit **émaner du peuple**, mais **ne doit pas être exercée directement par le peuple**. **(démocratie représentative)**. La puissance législative doit être exercée par un Parlement composé de deux chambres **(système bicaméral)**
- **La puissance exécutrice** doit être dans les mains **d'un monarque**.
- La **puissance de juger** doit être **exercée par des personnalités tirées du corps du peuple**.

Du contrat social, 1762

- Les fonctions **exécutive** et **législative** ne doivent **pas être exercées par un même organe**
- Le peuple doit exercer la fonction législative, **les lois devraient être élaborées et adoptées directement par le peuple (démocratie directe)**
- Pour fabriquer, élaborer de bonnes lois, **le peuple doit** être **conseillé**, **éclairé et éduqué par un législateur** (homme)
- Le pouvoir **exécutif** doit être confié à un **corps de magistrats**
- Les magistrats doivent être liés au peuple par un **mandat impératif** **(révocables** à tout moment et sont tenus d'exécuter les **instructions du peuple**)
- **L'exécutif** devait être **soumis au législatif (hiérarchie)**

la séparation des pouvoirs est une condition absolue d'une véritable Constitution (Art. 16 DDHC**).**

La séparation des pouvoirs

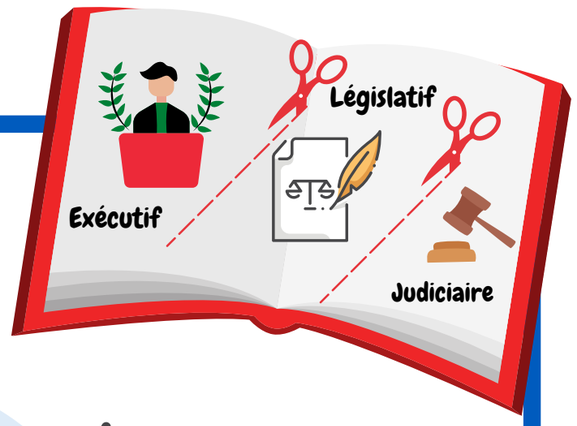

Les formes de séparation

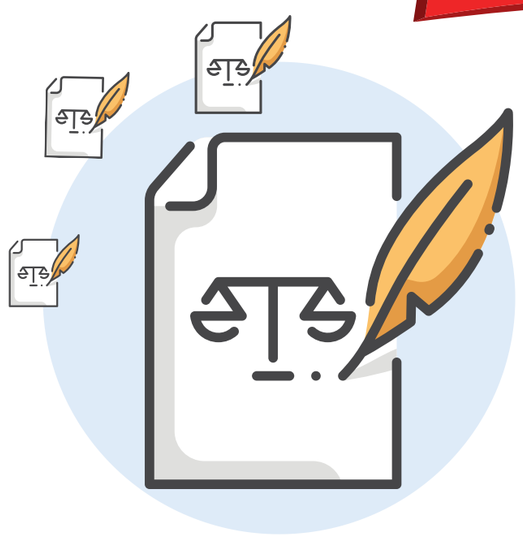

Séparation souple

Définition : La séparation des pouvoirs est qualifiée de souple : dans le cas où le pouvoir législatif et pouvoir exécutif collaborent

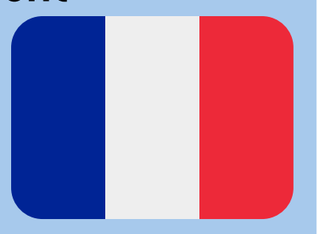

Il en va ainsi par ex en France et au Royaume-Uni :

- Le chef du Gouvernement ou le chef de l'Etat peut dissoudre le Parlement,
- L'exécutif peut se faire évincer par le Parlement

En France, la Constitution de la Vème République prévoit :

- le Président de la République peut **dissoudre l'Assemblée Nationale**
- A l'initiative des députés, la **responsabilité politique du Gouvernement** peut être engagée par l'adoption d'une **motion de censure** (**article 49**) ou du Premier ministre sur son programme ou sur une **déclaration de politique générale** (expression de la **confiance**) ou sur le vote d'un texte.

Séparation stricte

Définition : la séparation des pouvoirs est dite stricte lorsque le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont séparés, théoriquement sans prise l'un sur l'autre.

Cette séparation stricte prévaut par exemple dans le régime présidentiel américain :

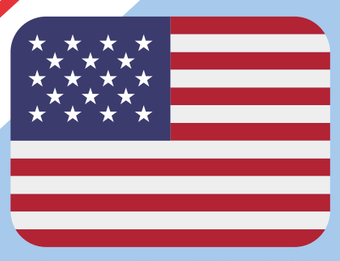

- Le Président ne peut pas être renversé : il possède le pouvoir exécutif et une irresponsabilité politique devant le Congrès.
- Le Président ne peut dissoudre le Congrès.

Les pouvoirs exécutif et législatif ne peuvent intervenir diligemment l'un dans le domaine de l'autre. Ils peuvent entraver les décisions l'un et l'autre : pouvoir de blocage.

.

<u>Moyens d'action du Congrès sur le Président</u>

- nomination à certains emplois qu'avec l'aval du Sénat
- certains actes du Président doivent être approuvés par le Sénat

<u>Moyens d'action du Président sur le Congrès</u>

- le veto. du Président sur un texte de loi (ce véto n'est pas absolu, une majorité qualifiée des deux tiers dans chacune des Chambres permet de le surmonter)